



Suite à un sinistre, les frais complémentaires, sont-ils également assurés ? Existe-t-il d'autres extensions qui sont prévues ? //

Parce que chez AXA, vous assurer contre tous types de sinistre est une priorité pour nous, que nous avons pensé à vous offrir la meilleure couverture incluant celle des frais complémentaires ainsi qu'une panoplie d'autres extensions.

Et pour vous apporter encore plus la preuve de notre attention, grâce à **Multi Pharma d'AXA**, des extensions variées sont prévues et un bouquet des frais annexes engagés vous est offert sans surcoût :

• Suite à un Incendie-explosion :

Les pertes indirectes, les frais de sauvetage et d'assistance, les frais de déblais et de démolition, les frais de déplacement et de relogement et les honoraires de l'expert, ... et bien d'autres.

• Suite à un Dégât des eaux :

Les frais de recherche de fuite, les frais de déplacement et de relogement, les honoraires de l'expert ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile suite à des dégâts matériels causés aux voisins ou bien à d'autres personnes par un sinistre qui se produit chez vous,

• En extension du Vol ou à d'un acte de vandalisme :

Le vol ou vandalisme des structures extérieures fixes tels que la télésurveillance et le distributeur

extérieur, les honoraires du décorateur, du bureau d'études et du contrôle technique, les frais de clôture provisoire ou de gardiennage et les frais de remplacement des serrures suite au vol des clés,

• Suite à un Bris de glaces ou des enseignes lumineuses :

Les biens et médicaments entreposés en vitrines ou dans la devanture, qui peuvent être endommagés suite à un sinistre ainsi que les frais de transport et de pose, de gardiennage et de clôture, ...

• Suite à un Bris du matériel informatique et bureautique :

Les frais de déplacement et de réinstallation, les frais de duplication des supports informatiques, ...

• En package Responsabilité Civile :

Extension de garantie aux intoxications alimentaires causées aux tiers suite à la consommation d'une boisson offerte dans la pharmacie, la garantie défense et recours... et bien d'autres.

Suis-je censé souscrire à l'ensemble de ces risques ? //

Il est recommandé de prendre une couverture complète pour mieux se protéger. La structure modulable, de notre solution Multi Pharma, vous offre la possibilité de souscrire aux garanties qui répondent le mieux à vos besoins.

Comment souscrire ? //

Contactez vite votre conseiller d'assurance pour les produits AXA le plus proche. A partir de certaines informations concernant votre pharmacie, vous pouvez obtenir un devis sur place.

Coordonnées de l'intermédiaire

Multi Pharma

www.axa.ma

AXA Assurance Maroc : 120-122, avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc
Tél. : +212 (0)5 22 88 92 92 - Fax : +212 (0)5 22 88 91 88
Entreprise régie par la loi n°17-99 portant code des assurances
SA au capital de 900 000 000 dh - CNSS 1087255 - RC 34221 Casablanca - Patente 35502711 - IF 01085109

réinventons /
l'assurance et l'épargne 

solutions multirisques PME-PMI

Vous cherchez la meilleure couverture pour protéger votre pharmacie ? //

Avec AXA, la pérennité de votre pharmacie est assurée.

Document non contractuel



Multi Pharma

réinventons /
l'assurance et l'épargne 

Et si un incendie se déclenche un week-end et réduit en cendre ma pharmacie, que l'un de mes employés délivre par erreur un médicament à la place d'un autre, ou si une inondation détruit la moitié de mon stock de médicaments, ou encore que l'un de mes salariés soit victime d'un grave accident du travail ? Que puis-je faire face à ces événements imprévus qui peuvent mettre en péril mon investissement et menacer la survie de ma pharmacie ? Existe-t-il une assurance adaptée pour couvrir mon officine et m'aider à faire face à ce genre d'événements ?

La réponse à votre souci est de souscrire à une assurance qui prenne en charge des conséquences financières liées aux risques auxquels vous ne pouvez faire face par vos propres moyens.

Multi Pharma d'AXA est la solution qui est spécialement conçue pour votre profession. Elle vous permet de faire face aux conséquences

financières des risques qui menacent la pérennité de votre activité professionnelle.

Qu'est-ce que Multi Pharma pourrait m'apporter ? Et qu'est-ce qu'elle pourrait protéger ?

Multi Pharma d'AXA est la réponse à votre souci. C'est une offre spécialement conçue pour vous, sous une formule flexible et modulable, avec une large palette de garanties et d'extensions de garanties spécialement adaptées à votre profession.

Multi Pharma d'AXA vous permet d'avoir une protection pour :

- Vos biens, votre bâtiment, votre matériel, vos marchandises, etc. ;
- Vos employés contre les accidents du travail ;

- Votre Responsabilité Civile ainsi que celle de vos employés ;
- Votre propre protection en cas d'accident ;
- Votre perte financière suite à un événement majeur d'Incendie.

• Garantie de base

Incendie, risques annexes

• Garanties optionnelles

- Dégâts des eaux
- Vol
- Bris de glace
- Responsabilité civile exploitation et RC professionnelle
- Bris de matériaux informatique et bureautique avec ou sans perte de produits en chambre froide
- Perte financière après Incendie-explosion

• Garanties complémentaires

- Individuelle accidents
- Accidents du travail

Contre quels événements ou risques Multi Pharma me protège-t-elle ?

Parce que chez AXA, répondre à vos besoins les plus spécifiques est notre priorité, que nous avons conçu un produit spécialement dédié à votre profession de pharmacien (ienne). Multi Pharma d'AXA répond à vos exigences les plus précises et protège parfaitement votre officine.

Multi Pharma d'AXA vous protège contre les événements liés à votre activité.

La garantie de base vous permet de vous prémunir contre l'incendie ou l'explosion avec des extensions offertes sans supplément de prime, tels que l'implosion, la chute de la foudre, le choc du véhicule terrestre identifié, etc.

Avec Multi Pharma d'AXA, vous pouvez souscrire également à l'inondation, les tremblements de terre, les tempêtes, grêles et la neige, les émeutes et mouvements populaires...et bien d'autres. Sans oublier les conséquences de la responsabilité civile suite à des dégâts matériels causés à vos voisins ou à d'autres personnes par un sinistre produit chez vous.

En plus de la garantie de base obligatoire, AXA vous propose une panoplie de garanties optionnelles parmi lesquels vous pouvez choisir au moins 2 :

- La garantie « Dégâts des eaux » qui vous permet de vous couvrir également contre les infiltrations à travers les toitures, terrasses et ciels

vitrés, le refoulement accidentel des égouts...et bien d'autres.

- Vous pouvez également vous souscrire à la garantie « Vol et Actes de vandalisme » avec, la possibilité de couvrir également le détournement de fonds et de valeurs dans la pharmacie ou lors de leur transport par vous, par l'un de vos employés ou bien par un transporteur.

- Avec AXA, il vous est possible de souscrire à la garantie « Bris de glaces et des enseignes lumineuses » étendue aux appareils sanitaires, y compris les dommages aux inscriptions peintes appliquées ou gravées sur les glaces lors de dommages qui coïncident avec un bris de vitrage.

- Grâce à la garantie « Bris du matériel informatique et bureautique », vous pouvez couvrir la détérioration ou la destruction soudaine et accidentelle que pourraient subir vos équipements professionnels, bureautiques et informatiques nécessaires à votre profession. Vous avez aussi la possibilité de couvrir votre stock de médicaments en chambre froide et



Document non contractuel

ce suite à un bris constaté dans la machine de réfrigération.

- Grâce à la garantie « Responsabilité Civile exploitation », vous pouvez également vous couvrir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber à l'occasion de l'exploitation de la pharmacie, en vertu des textes de loi en vigueur, et ce en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés à des clients ou à des tiers.

- Vous pouvez aussi couvrir les conséquences pécuniaires de votre « responsabilité civile professionnelle » au préjudice de vos clients, du fait des erreurs, fautes, négligences ou omissions professionnelles commises par vous-même ou par votre équipe officinale, telles que les conséquences corporelles dommageables subies par vos clients par suite d'une erreur professionnelle dans la délivrance d'une ordonnance, ...

- AXA pense également à la survie de votre pharmacie après un sinistre paralysant votre activité et vous permet de faire face à vos dépenses fixes et de compenser la chute de votre bénéfice net suite à un tel événement. Elle vous permet ainsi d'avoir le moyen de relancer votre pharmacie et de retrouver une activité normale ; ... c'est la garantie « Pertes d'exploitation après incendie-explosion-chute de la foudre ».

En plus de la garantie de base et de 2 garanties optionnelles au minimum, vous pouvez souscrire à des garanties complémentaires :

- La garantie « Accidents du Travail » jusqu'à 10 salariés sans avoir à souscrire un contrat séparé. Une couverture conforme aux exigences de la réglementation en vigueur sur les accidents du travail pour protéger vos salariés. C'est aussi une protection de votre responsabilité en tant qu'employeur.

- Et la garantie « Individuelle accidents Pharmacien » qui vous permet de vous couvrir en cas d'accidents corporels qui peuvent survenir aussi bien dans votre vie privée que dans votre vie professionnelle.

Les + de Multi Pharma d'AXA

- Un tarif compétitif
- Une formule destinée exclusivement à votre activité de pharmacien d'officine
- Un seul et même contrat pour une panoplie de risques
- L'inclusion dans le même contrat de la garantie des accidents du travail au profit de vos salariés et de la couverture Individuels accidents à votre profit
- La majorité, des frais et pertes annexés, est accordée gratuitement
- Un traitement instantané de vos demandes de souscription